

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 471 20 février 2015

## **SOMMAIRE**

25 Culross Street Investment Limited S.à	Luxfide S.à r.l2258	85
r.l	Newton Green Air Investments I S.à r.l.	
3 H S.A. S.P.F22572	2258	82
7 Seas Orthodontics S.A	«Nord Est Asset Management»2260	03
Cidron 1748 S.à r.l	Parsnip S.à r.l	05
Datasat S.A	Polybotes Investments SA2260	01
Dutch Debt Recoveries S. à r.l 22608	Prestaholding2258	81
EBRC22606	PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l.	
e-Business & Resilience Centre 22606	2257	71
Egée International 2 S.A22571	Runnyside S.à r.l	76
Eren Industries S.A	Satine International S.A 2256	62
GW4L22567	Securities & Financial Solutions S.A 2256	63
Holos S.C.S	Sile River S.A	<b>79</b>
Ideal Energy S.à r.l	Silver Lane S.A	63
I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l 22575	The Real Property Management S.A 2256	63
I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l 22607	Vitanime International S.à r.l 2250	62
	Welschbillig S.à r.l225	<b>75</b>
KFC Intermediate Holdings S.à r.l 22568	WST S.à r.l	62
LSF5 European Investments I S.à r.l 22580		



## Vitanime International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 109.945.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011008/10.

(150012141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

## Satine International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015010936/10.

(150012347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

## WST S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 1-3, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 159.122.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011027/10.

(150012138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

# 25 Culross Street Investment Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.739.

En date du 14 janvier 2015, l'associé unique de la Société a pris acte des décisions suivantes:

- Démission de M. David Emmett Hayes de son poste de gérant avec effet au 16 octobre 2014;
- Démission de M. Jean-Jacques Josset de son poste de gérant avec effet au 25 novembre 2014;
- Démission de M. Jorge Perez Lozano de son poste de gérant avec effet au 25 novembre 2014;
- Election de M. Michael Robert Easton, né le 16 novembre 1981 à Sevenoaks, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 1 Connaught Place, Londres W22ET, Royaume-Uni, au poste de gérant avec effet au 25 novembre 2014 pour une durée indéterminée;
- Election de M. Robert Strietzel, né le 10 septembre 1975 à Schwerin, Allemagne, et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 25 novembre 2014 pour une durée indéterminée;
- Election de M. Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 25 novembre 2014 pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Strietzel

Gérant

Référence de publication: 2015011037/24.

(150012562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.



## T.R.P.M., The Real Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 46.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015010977/9.

(150012586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

## SFS Europe S.A., Securities & Financial Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.505.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010942/10.

(150011990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

## Silver Lane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 178.416.

Les comptes annuels de la période du 19/06/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015010945/10.

(150012071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

# 7 Seas Orthodontics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 180.997.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société 7 SEAS ORTHODONTICS S.A., qui s'est tenue en date du 14 janvier 2015.

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, G.T. Fiduciaires S.A. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121820.

Les actions au porteur émises sont à déposer endéans les dix-huit mois de l'entrée en vigueur de la Loi auprès de ce dépositaire.

Les droits de vote et le droit aux dividendes des actions qui n'auront pas été immobilisées dans un délai de six mois seront automatiquement suspendus à l'expiration de ce délai.

A défaut d'immobilisation dans les dix-huit mois, les actions seront annulées et il sera procédé à une réduction du capital souscrit correspondant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.01.2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015011039/25.

(150012444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.



## Ideal Energy S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4732 Pétange, 1, rue de l'Eglise. R.C.S. Luxembourg B 193.749.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quatorze.

Le vingt novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### A COMPARU:

Monsieur José Carlos DOS SANTOS FERREIRA DE CAMPOS, gérant de société, né à lapala (Moçambique) le 27 janvier 1968, demeurant à L-4732 Pétange, 1, rue de l'Eglise.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

IDEAL ENERGY S. à r.l.

#### Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale, l'activité d'électronicien en bureautique et en informatique, la réalisation et l'installation de tous travaux d'électricité, de télécommunications, d'informatique, réparation d'appareils électriques, tout dépannage électrique, de systèmes de protection solaire, de systèmes d'alarmes et de sécurité, de jeux et d'automates, l'étude et le conseil technique, l'achat et la vente des articles de la branche
- l'exploitation d'une entreprise d'installation de chauffage-sanitaire, de plomberie, de ventilation, de climatisation et solaires, dépannage, entretien, réparation, aménagement de chauffage-sanitaire, l'étude et le conseil technique, l'achat et la vente des articles de la branche
- l'activité d'entrepreneur de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage de poseur de jointements, de ferrailleur pour béton armé, de vitrier miroitier,
  - l'activité d'entrepreneur de construction et de génie civil
  - l'activité de peintre de plafonneur de façadier
  - l'activité de carreleur de marbrier de tailleur de pierres
- l'activité d'entrepreneur paysagiste, confectionneur de chapes, monteur d'échafaudages, nettoyeur de bâtiments et de monuments, décorateur d'intérieur, entrepreneur de forage et d'ancrage, fumiste
- exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

- Art. 3. Le siège de la société est établi à Pétange.
- **Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-) chacune.
  - Art. 5. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.
  - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.
- Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.



- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
  - Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### Disbosition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

#### Souscription

L'associé reconnaît que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous sa unique responsabilité, lequel état après avoir été signé «ne varietur» par le comparant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (900,-).

## Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I. - Est nommé gérant de la société:

Monsieur José Carlos DOS SANTOS FERREIRA DE CAMPOS, gérant de société, né à lapala (Moçambique) le 27 janvier 1968, demeurant à L-4732 Pétange, 1, rue de l'Eglise.

- II. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III. Le siège social de la société se trouve à L-4732 Pétange, 1, rue de l'Eglise.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Dos Santos Ferreira de Campos, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015009845/91.

(150011758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

#### Datasat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.519.

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée «DATASAT S.A.», ayant son siège social au 2, rue de Mamer, L - 8277 Holzem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 178519, («Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 567 du 27 août 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Françoise FOUSS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.



Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Françoise FOUSS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux cent cinquante (250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Transfert de siège social de la Société du L-8277 Holzem à L-1528 Luxembourg.
- 2. Nomination d'un nouvel commissaire aux comptes.
- 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 2, rue de Mamer, L - 8277 Holzem à l'adresse suivante: 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et modifie par conséquent, en version anglaise et française, le premier alinéa de l'article 2 des statuts lequel se lira dorénavant comme suit:

#### Version anglaise:

"The registered office of the Company is established on the territory of the municipality of Luxembourg-city.";

#### Version française:

«Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourgville.».

## Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes en fonction et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement, comme nouvel commissaire aux comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B42230, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.100,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, A.-F. FOUSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015010536/66.

(150012012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.



## GW4L, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 142.511.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée «GW4L»,

avec siège social à L-3544 Dudelange, 40, Avenue Grande Duchesse Charlotte,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.511,

constituée en date du 6 octobre 2008 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C numéro 2705 du 6 novembre 2008, page 129.819.

#### **ONT COMPARU**

- 1. Monsieur Gaëtan GRIECO, Président de directoire, né le 30 janvier 1963 à Briey (France), demeurant à F-54910 Valleroy, 107, avenue Charles de Gaulle
- 2. Monsieur Michel GRIECO, directeur commercial, né le 5 février 1961 à Briey (France), demeurant à F-54910 Valleroy, 10, rue du Stade
- 3. Monsieur François GRIECO, dirigeant de sociétés, né le 21 janvier 1971 à Briey, demeurant à F-54580 Moineville, 3, Lotissement les 8 Journaux
- 4. Monsieur Mario GRIECO, dirigeant de sociétés, né le 23 octobre 1966 à Briey (France), demeurant à Settert Attert (Belgique), rue de la Lorraine;
- 5. La société civile de droit français «CHAUSS4 AUGNY», établie et ayant son siège social à F-54910 Valleroy, 105, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Briey sous le numéro D428 769 319:

Ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Gaëtan GRIECO.

les sub 1) à 5) sont représentés par Monsieur Alexis COQUELET, demeurant professionnellement à F-54910 VAL-LEROY (France), 105 avenue Charles de Gaulle, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restea annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis COQUELET, qui désigne comme secrétaire Monsieur Thibault Daxhelet, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Monsieur Alexis COQUELET.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:
  - 1. Constatation de ce que les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation ont été déposés
  - 2. Décharge accordée aux liquidateurs, commissaires, gérants et tous autres organes de gestion;
  - 3. Approbation des comptes établis à la date du 31 octobre 2014 selon assemblée générale du 17 novembre 2014
  - 4. Divers

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate le dépôt du rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge aux liquidateurs, commissaires, gérants et tous autres organes de gestion.



#### Troisième résolution

L'assemblée approuve les comptes tels qu'établis au 31 octobre 2014.

#### Quatrième résolution

L'assemblée constate que la liquidation de la société est définitivement achevée, et qu'elle est définitivement dissoute. Elle a par conséquent cessé d'exister, et ceci même pour les besoins de la liquidation. Les documents comptables seront conservés auprès du liquidateur, Monsieur Gaétan GRIECO, né le 30 janvier 1963 à Briey (France), demeurant à 107, Avenue Charles de Gaulle, F-54910 Valleroy (France).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et résidence, elles ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signés: A. COQUELET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18115. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010639/71.

(150012113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

## KFC Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 190.941.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

## There appeared:

KFC International Holdings I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.211 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of KFC Intermediate Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 9 October 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3.391 on 14 November 2014, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.941 (the "Company").
- II.- The 300,002,000,000 (three hundred billion two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

### Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 3,000,000,000 (three billion United States Dollars), so as to decrease it from its current amount of USD 3,000,020,000 (three billion twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) by the cancellation of 300,000,000,000 (three hundred billion) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, through the allocation of the amount of the share capital decrease from the share capital account of the Company to the freely distributable reserves account of the Company;



- 3. Subsequent amendment of the article 8 of the articles of association of the Company;
- 4. Approval of the distribution by the Company to the Sole Shareholder of part of the freely distributable reserves of the Company for an amount of USD 246,000,000 (two hundred forty-six million United States Dollars); and
  - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 3,000,000,000 (three billion United States Dollars) (the "Share Capital Decrease Amount"), so as to decrease it from its current amount of 3,000,020,000 USD (three billion twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), by the cancellation of 300,000,000,000 (three hundred billion) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "Capital Decrease").

The Sole Shareholder resolves to allocate the Share Capital Decrease Amount from the share capital account of the Company to the freely distributable reserves account of the Company.

#### Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each."

No other amendment shall been made to this article.

#### Fourth resolution:

It is resolved to approve a distribution to the Sole Shareholder of a portion of the freely distributable reserves of the Company in a global amount of USD 246,000,000 (two hundred forty-six million United States Dollars) (the "Distribution").

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Distribution, notably the timing of the payment of the amount due as a consequence of the Distribution and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Distribution.

## Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand Euros (3,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

# Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

# A comparu:

KFC International Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.211 (l'«Associé Unique»),



ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de KFC Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 9 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3.391, le 14 novembre 2014, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.941 (la «Société»).

II. Les 300.002.000.000 (trois cent milliards deux millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 3.000.000.000 USD (trois milliards de Dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 3.000.020.000 USD (trois milliards vingt mille Dollars américains) à 20.000 USD (vingt-mille Dollars américains) par l'annulation de 300.000.000.000 (trois cents milliards) parts sociales, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de Dollar américain) chacune, par l'allocation du montant de la réduction de capital social du compte capital social de la Société vers le compte de réserves librement distribuables de la Société;
  - 3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société;
- 4. Approbation de la distribution par la Société à l'Associé Unique d'une partie des réserves librement distribuables de la Société pour un montant de 246.000.000 USD (deux cent quarante-six millions Dollars américains); et
  - 5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation pertinente produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

## Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 3.000.000.000 USD (trois milliards Dollars américains) (le "Montant de la Réduction de Capital Social") afin de le diminuer de son montant actuel de 3.000.020.000 USD (trois milliards vingt mille Dollars américains) à 20.000 USD (vingt-mille Dollars américains) par l'annulation de 300.000.000.000 (trois cents milliards) parts sociales, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de Dollar américain) chacune (la "Réduction de Capital").

L'Associé Unique décide d'allouer le Montant de la Réduction de Capital Social du compte capital social de la Société vers le compte de réserves librement distribuables de la Société.

# Troisième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), représenté par 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américains) chacune.»

Aucune autre modification ne sera apportée à cet article.

#### Quatrième résolution:

Il est décidé d'approuver la distribution à l'Associé Unique d'une partie des réserves librement distribuables de la Société pour un montant global de 246.000.000 USD (deux cent quarante-six millions Dollars américains) (la «Distribution»)

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités de la Distribution, notamment le moment auquel aura lieu le paiement du montant dû en conséquence de la Distribution et (ii) de prendre



toute action requise, ou prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute action qu'il jugera nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société en relation avec la Distribution.

#### Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à trois mille Euros (3.000.- Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63724. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010696/162.

(150012404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

## Egée International 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 190.305.

Suite à un transfert de siège social, il convient de modifier l'adresse de Sandrine Anton précédemment au 35 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg par:

1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange

Leudelange, le 16 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015009662/13.

(150011075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

## PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.

R.C.S. Luxembourg B 66.026.

Comme conséquence de la décision de l'associée unique PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, du 15 septembre 2014 de transférer le siège social de PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l. du 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg avec date d'effet au 20 octobre 2014, les adresses professionnelles des gérants sont actualisées.

La gérance de la société est assurée par:

- 1. Monsieur Jean-François Kroonen, Gérant, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, expert-comptable, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 1 er juillet 2010, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.
- 2. Monsieur Nicolas Lefèvre, Gérant, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, consultant, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 1 <sup>er</sup> juillet 2011, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.
- 3. Monsieur Didier Mouget, Gérant, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 1 <sup>er</sup> avril 2003, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.
- 4. Madame Valérie Piastrelli, Gérante, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, expertcomptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg,



nommée gérante le 1 <sup>er</sup> juillet 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

- 5. Monsieur Christophe Pittie, Gérant, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 11 novembre 2002, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.
- 6. Monsieur Pascal Rakovsky, Gérant, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 1 <sup>er</sup> juillet 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

L'associée unique PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, R.C.S. Luxembourg B 65.477, a transféré son siège social, avec effet au 20 octobre 2014, du 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l.

Didier Mouget

Gérant

Référence de publication: 2015010840/41.

(150011846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

## 3 H S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.077.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015011038/9.

(150012052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

## Kaplan Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 148.238.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

A comparu:

Madame Nathalie GAUTIER, Master Administration des Entreprises, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Madame Marie-Claude MILLERIOUX, née le 27 novembre 1956, demeurant au 2, rue Larbi Ouazzani, Souissi, Rabat, Maroc,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 19 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

- I.- Que la société "KAPLAN INVEST", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, I-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 148.238, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1967 du 8 octobre 2009.
- II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, intégralement libérées.
  - III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les actions de ladite société.
- IV.- Que le mandant, étant le seul actionnaire de la société "KAPLAN INVEST", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.



- V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "KAPLAN INVEST", prédésignée.
- VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
  - VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2015. Relation: EAC/2015/333. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015009888/45.

(150011337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

## Holos S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 193.705.

## **STATUTS**

Extrait du contrat de société en commandite simple sous seing privé tel que signé en date du 22 décembre 2014 (le «Contrat»)

Date de création. Il résulte du Contrat que la société en commandite simple «HOLOS S.C.S.» (la «Société») a été constituée le 22 décembre 2014.

Dénomination. La dénomination de la Société est «HOLOS S.C.S.».

**Domicile.** La Société a le siège de son administration sociale au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

**Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, en ce compris la vente par transfert, l'échange ou tout autre moyen, d'actions, d'obligations, de tout instrument de dette, créances, en général toute valeur ou instruments financiers, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans une autre structure en commandite.

Durée. La Société a été constituée 22 décembre 2014, pour une durée illimitée.

Associé commandité. Temis S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée le 22 décembre 2014, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B193169, en qualité d'associé commandité.

Gestion de la Société. La Société est gérée par la société Temis S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée le 22 décembre 2014, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B193169.

La société Temis S.à r.l. a la responsabilité de la gestion et du contrôle des activités et des affaires de la Société, conformément aux conditions du Contrat.

La société Temis S.à r.l. a le pouvoir et l'autorité d'entreprendre tout ce qui est nécessaire à la réalisation de l'objet de la Société, conformément aux conditions du Contrat.

**Représentation de la Société.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de la société Temis S.à r.l., ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle le pouvoir de signature au nom de la Société a été accordé d'une manière valide conformément aux conditions du Contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009825/37.

(150011046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.



## Eren Industries S.A., Société Anonyme.

## Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 188.556.

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de EREN INDUSTRIES S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 3 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2558, le 22 septembre 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B188.556.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Paul Bettingen, précité, le 19 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par Maître Véronique Pourtier, demeurant professionnellement au 2, avenue Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Jean-Bernard Spinoit, demeurant professionnellement au 2, avenue Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Il appert de la liste de présence établie par les membres du bureau qu'un million (1.000.000) d'actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société s'élevant à un million d'euros (1.000.000 EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée.

Cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire soussigné, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Il. L'actionnaire étant représenté a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- A. Émission de 7.700.000 (sept millions sept cent mille) Parts Bénéficiaires pour un montant de 7.700.000,00 € (sept millions sept cent mille euros) à NEW EREN S.A.; souscription en contrepartie d'un apport en espèces; paiement et allocation de ce montant à la Réserve et fixation du taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3% pour les parts émises;
- B. Modification subséquente de l'article 5.7 des statuts de la Société en insérant un deuxième alinéa afin que l'article se lise comme suit:
- « 5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires. Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et 107.100.000 (cent sept millions cent mille) Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant de 107.100.000,00€ (cent sept millions cent mille euros) a été alloué à la Réserve.»;

C. Divers

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée a décidé d'émettre sept millions sept cent mille (7.700.000) parts bénéficiaires pour un montant de sept millions sept cent mille euros (7.700.000 EUR) à NEW EREN S.A., une société anonyme ayant son siège social au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 188.143 en contrepartie d'un versement en espèces de sept millions sept cent mille euros (7.700.000 EUR) à la Réserve telle que stipulée à l'article 5.7 des Statuts.

Conformément à l'article 5.7 des Statuts, l'assemblée générale extraordinaire de la Société peut émettre des parts bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de parts bénéficiaires.

L'assemblée a décidé d'allouer ce montant de sept millions sept cent mille euros (7.700.000 EUR) à la réserve.



A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter la souscription de ces parts bénéficiaires par NEW EREN S.A..

Ensuite, le souscripteur, représenté par Maître Véronique Pourtier, précitée, en vertu d'une procuration, a confirmé la souscription de NEW EREN S.A. et la libération intégrale des parts bénéficiaires ainsi émises par le versement en espèces de sept millions sept cent mille euros (7.700.000 EUR).

Toutes les parts bénéficiaires émises ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de sept millions sept cent mille euros (7.700.000 EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de fixer le taux tel que précisé à l'article 5.8 paragraphe 1 <sup>er</sup> des Statuts à 3% pour les nouvelles parts émises.

#### Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.7 des Statuts afin qu'il ait la teneur telle que prévue dans l'ordre du jour. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## Frais, Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison présent acte sont estimés à EUR 4.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal les membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. POURTIER, I.-B. SPINOIT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015009701/83.

(150011614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

## Welschbillig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.666.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011020/10.

(150012139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

# I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 7.290.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.079.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

Il résulte d'une décision du conseil de gérance que le siège social de la Société est transféré au 39, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1 er janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009836/13.

(150010715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.



## Runnyside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.043.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of the month of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Knapwed Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 2 Corner of Prodromou and Zinonos Kittieos, Palaceview House, 2064 Nicosia, Cyprus, registered under number H.E. 275774,

here represented by Ms. Drauth Monique, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Cyprus.

2. Lyman Properties Inc. a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registration number 1386524 and whose registered office is at Global Corporate Consultants Group Inc, Palm Chamber, 197 Main Street, PO Box 4493, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

here represented by Ms. Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given given under private seal in Bucarest.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties declared that they currently holds the entire share capital of RUNNYSIDE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of one hundred twenty thousand Euros (EUR 120,000.-), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed enacted by the undersigned notary on 30 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 11 January 2012, number 84, with registered office at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.043 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary on 24 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 3 March 2013, number 557.

The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda

- 1. To increase the Company's share capital by an amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-), so as to raise it from its current amount of one hundred twenty thousand Euros (EUR 120,000.-), divided into four thousand eight hundred (4,800) shares comprising four thousand three hundred twenty (4,320) A Shares and four hundred eighty (480) B Shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share, to an amount of one hundred thirty thousand Euros (EUR 130,000.-) divided into five thousand two hundred (5,200) shares comprising four thousand six hundred eighty (4,680) A Shares and five hundred twenty (520) B Shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share.
- 2. To issue three hundred sixty (360) new A Shares and forty (40) new B Shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share, so as to raise the number of Shares from four thousand three hundred twenty (4,320) A Shares and four hundred eighty (480) B Shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share, to four thousand six hundred eighty (4,680) A Shares and five hundred twenty (520) B Shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.
- 3. To accept the subscription and full payment of three hundred sixty (360) new A Shares and forty (40) new B Shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share, and to fully pay in cash all such new shares by a contribution in cash of an amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-), and to allocate the three hundred sixty (360) new A Shares to Knapwed Holdings Limited, prenamed, and to allocate the and forty (40) new B Shares to Lyman Properties Inc., prenamed.
- 4. To amend article 6.1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.
  - 5. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

## First resolution

The shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-), so as to raise it from its current amount of one hundred twenty thousand euros (EUR 120,000.-), divided into four thousand eight hundred (4,800) shares comprising four thousand three hundred twenty (4,320) A Shares and four hundred eighty (480) B Shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share, to an amount of one hundred



thirty thousand Euros (EUR 130,000.-) divided into five thousand two hundred (5,200) shares comprising four thousand six hundred eighty (4,680) A Shares and five hundred twenty (520) B Shares having a nominal value of twenty-five Euros (25,-) per share.

#### Second resolution

The shareholders resolved to issue three hundred sixty (360) new A Shares and forty (40) new B Shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) new B Shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share, so as to raise the number of Shares from four thousand three hundred twenty (4,320) A Shares and four hundred eighty (480) B Shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share, to four thousand six hundred eighty (4,680) A Shares and five hundred twenty (520) B Shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

#### Third resolution

Thereupon, now appeared Ms. Monique Drauth, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney in fact of Knapwed Holdings Limited, Lyman Properties Inc., prenamed, (the "Shareholders").

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholders, to three hundred sixty (360) new A Shares and forty (40) new B Shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share, and to fully pay in cash all such new shares by a contribution in cash of an amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-), and to allocate the three hundred sixty (360) new A Shares to Knapwed Holdings Limited, prenamed, and to allocate the forty (40) new B Shares to Lyman Properties Inc., prenamed.

The person appearing declared and the undersigned notary recognised that the newly issued three hundred sixty (360) A Shares and the newly issued forty (40) B Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-), evidence of the existence of said contribution in cash has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6.1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

# Art. 6. Share capital.

"6.1. The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred thirty thousand Euros (EUR 130,000.-) divided into five thousand two hundred (5,200) shares comprising four thousand six hundred eighty (4,680) A Shares and five hundred twenty (520) B Shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25,-) per share (each such share a "Share", the holder of A Shares the "A Shareholder" and the holder of B Shares the "B Shareholder")."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

## Declaration

The undersigned notary, who is proficient in English, states herewith that upon request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### Ont comparu:

Knapwed Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social à Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre, enregistré auprès du Registre des sociétés de Chypre sous le numéro H.E. 275774,

ici représentée par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Chypre.

Lyman Properties Inc., ayant son siège social à Global Corporate Consultants Group Inc, Palm Chamber, 197 Main Street, PO Box 4493, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré auprès du Registre des Affaires Corporatives sous le numéro B.C. 1386524,



ici représentée par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Bucarest.

Les dites procurations, après signature ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes déclarent qu'elles détiennent actuellement la totalité du capital de RUNNYSIDE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 janvier 2012, numéro 84, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.043, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné le 31 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 mars 2014, numéro 557.

Les parties comparantes, dûment représentées, reconnaissent être pleinement informées des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant.

## Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) représenté par quatre mille huit cents (4.800) parts sociales comprenant quatre mille trois cent vingt (4.320) Parts Sociales A et quatre cent quatre-vingt (480) Parts Sociales B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à un montant de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) représenté par cinq mille deux cents (5.200) parts sociales comprenant quatre mille six cent quatre-vingt (4.680) Parts Sociales A et cinq cent vingt (520) Parts Sociales B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- 2. Emission de trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales A et quarante (40) nouvelles parts sociales B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.
- 3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et quarante (40) nouvelles part sociales B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par un apport en numéraire d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-), et l'attribution de trois cent soixante (360) parts sociales A nouvelles à Knapwed Holdings Limited, préqualifiée, et l'attribution de quarante (40) parts sociales B nouvelles à Lyman Properties Inc., préqualifiée.
- 4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.
  - 5. Divers.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

## Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), représenté par quatre mille huit cents (4.800) parts sociales comprenant quatre mille trois cent vingt (4.320) Parts Sociales A et quatre cent quatre-vingt (480) Parts Sociales B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à un montant de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) représenté par cinq mille deux cents (5.200) parts sociales comprenant quatre mille six cent quatre-vingt (4.680) Parts Sociales A et cinq cent vingt (520) Parts Sociales B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

## Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales A et quarante (40) nouvelles parts sociales B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

## Troisième résolution

Ensuite, a comparu Madame Monique Drauth, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de Knapwed Holdings Limited et Lyman Properties Inc., préqualifiées, (les «Associés»).

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte des Associés à trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) et quarante (40) nouvelles part sociales B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) par un apport en numéraire d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-), et l'attribution de trois cent soixante (360) parts sociales A nouvelles à Knapwed Holdings Limited et l'attribution de quarante (40) parts sociales B nouvelles à Lyman Properties Inc..

La comparante déclare et le notaire instrumentant reconnaît que trois cent soixante (360) parts sociales A et quarante (40) parts sociales B nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de dix mille



euros (EUR 10.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

## Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6.1. Capital social.** "Le capital social de la Société est fixé à cent trente mille euros (EUR 130.000,-) représenté par cinq mille deux cents (5.200) parts sociales comprenant quatre mille six cent quatre-vingt (4.680) Parts Sociales A et cinq cent vingt (520 Parts Sociales B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (chacune «Part», le propriétaire de Parts Sociales A l'«Associé A» et le propriétaire de Parts Sociales B l'«Associé B»).

#### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64411. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010155/191.

(150010806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

## Sile River S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.343.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «SILE RIVER S.A.», ayant son siège social au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 7 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 324 de l'année 1991, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36 343 (la «Société»). Le capital social a été converti en euro suivant acte sous seing privé le 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 249 du 07 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Madame le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Mademoiselle Patricia Marchi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. L'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire unique représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées et que dès lors il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour.
  - III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

## Ordre du jour

- 1. Dissolution et liquidation de la Société.
- 2. Nomination de Monsieur llan Brauner en tant que seul liquidateur de la Société.
- 3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ilan Brauner, médecin, demeurant au 7 Via Dei Dogi, IT-33033 Codroipo, en tant que seul liquidateur de la Société.

#### Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le liquidateur est en outre dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. HESTIN, P. MARCHI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18596. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015008440/50.

(150008943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

#### LSF5 European Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 116.288.

Le 7 janvier 2015, l'associé unique de la Société (i) a pris acte de la démission de M. Michael Duke Thomson, en tant que gérant A de la Société, avec effet au 31 décembre 2014 et (ii) a approuvé la nomination comme gérant A de la Société, avec effet au 1 er janvier 2015, de:

- M. Patrick Steinhauser, né le 21 avril 1975 à Baden-Baden (Allemagne), résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2015, le conseil de gérance de la Société est constitué des gérants A suivants, élus pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhauser, gérant A;
- M. Philippe Detournay, gérant A; et
- M. Philippe Jusseau, gérant A.

Conseil de gérance:

- M. Patrick Steinhauser, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.
- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A; et
- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015009935/29.

(150010623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.



## Prestaholding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.688.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre,

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire (l' «Assemblée») des actionnaires de PRESTAHOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50 rue Basse, dénoncé en date du 10 septembre 2014, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.974 (la «Société»), constituée sous la dénomination V.S.O.P. S.A., société anonyme suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, reçu le 9 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 502 en date du 7 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 29 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2805 en date du 17 novembre 2011.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Nicolas HAMEL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne en tant que secrétaire M. Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne en tant que scrutateur Mme Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Mise en liquidation de la Société;
- 2. Transfert du siège social au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, pour tout le temps de la liquidation de la Société;
  - 3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
  - 4. Divers.
- II. Que les actionnaires représentés, leurs mandataires ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

- III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstention des convocations d'usage. Les actionnaires représentés se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, pendant tout le temps de la liquidation de la Société et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg».

## Troisième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Jacques MICHAULT, demeurant au 4 avenue Vergniaud, F-78600 Maisons-Laffitte, aux fonctions de liquidateur.

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.



Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Assemblée a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à quinze heures trente.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Hamel, Nezar, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64414. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010110/81.

(150011237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

## Newton Green Air Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 132.940.

In the year two thousand and fourteen.

On the twenty-ninth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglister (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Newton Green Air Investments I S.à r.l.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B.132940, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 11, 2007, published in the Mémorial C number 2697 of November 23, 2007; the articles of association have not been amended since the incorporation of the company.

The corporate capital amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglister (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman/woman appoints as secretary Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglister (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglister (Grand-Duchy of Luxembourg).

The bureau having thus been formed the chairwoman states and asks the notary to enact:

That the sole shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder as well as the number of shares held by the sole shareholder are indicated on an attendance list, which after having been checked and



signed by the sole shareholder who is present, or the proxy holder of the represented sole shareholder and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented sole shareholder, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

#### Agenda:

- 1. Decision to dissolve the Company;
- 2. Appointment of I.L.L. Services S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité" limité") organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered under number B 153141, as liquidator; (the "liquidator");
  - 3. Powers of the liquidator;
  - 4. Instruction for the liquidator;
  - 5. Full and entire discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates;
  - 6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

#### First resolution

In compliance with law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the sole shareholder resolve with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire)

#### Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator of the company:

I.L.L. Services S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité" limité") organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered under number B 153141, as liquidator in relation to the voluntary liquidation. The liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

## Third resolution

The sole shareholder resolves to confer to the liquidator the broadest powers set for in article 144 et seq. of the Law. The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially referred operations or tasks, to one or several persons or entities.

## Fourth resolution

The sole shareholder resolves to instruct the liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

## Fifth resolution

The sole shareholder gives full discharge to the managers of the board of managers, Mr. Hugo FROMENT, Mrs. Virginie DOHOGNE, for the performance of their respective mandates.

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,050.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglister, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.



## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Newton Green Air Investments I S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 132940, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2697 du 23 novembre 2007.

Le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg).

Le présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé demeurant professionnellement à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'actionnaire unique présent ou représenté à l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire unique et le nombre de parts sociales possédées par lui ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par l'actionnaire unique présent ou son mandataire, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

## Ordre du jour:

- 1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
- 2. Nomination de I.L.L. Services S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché du Luxembourg sous le numéro B 153141, comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
  - 3. Décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 153141. Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

#### Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants, à savoir Monsieur Hugo FROMENT, Madame Virginie DOHOGNE, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.050,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglister, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2015. Relation GAC/2015/118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015010012/141.

(150011599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

#### Luxfide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.

R.C.S. Luxembourg B 60.245.

Comme conséquence de la décision de l'associée unique PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, du 15 septembre 2014 de transférer le siège social de Luxfide S.à r.l. du 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg avec date d'effet au 20 octobre 2014, les adresses professionnelles des gérants sont actualisées.

La gérance de la société est assurée par:

- 1. Madame Rima Adas, Gérante, conseil économique, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommée gérante le 1 <sup>er</sup> juillet 2010, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.
- 2. Monsieur Jean-François Kroonen, Gérant, conseil économique, expert-comptable, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 1 <sup>er</sup> juillet 2010, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.
- 3. Monsieur Didier Mouget, Gérant, conseil économique, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 1 <sup>er</sup> avril 2003, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.
- 4. Madame Valérie Piastrelli, Gérante, conseil économique, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommée gérante le 9 février 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.
- 5. Monsieur Wim Piot, Gérant, conseil économique, expert-comptable, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 9 février 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.
- 6. Monsieur Christophe Pittie, Gérant, conseil économique, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 2 septembre 2011, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.
- 7. Monsieur Pascal Rakovsky, Gérant, conseil économique, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 27 février 2004, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

L'associée unique PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, R.C.S. Luxembourg B 65.477, a transféré son siège social, avec effet au 20 octobre 2014, du 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour Luxfide S.à r.l.

Didier Mouget

Gérant

Référence de publication: 2015010728/40.

(150011860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.



## Cidron 1748 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 189.128.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of December, before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

#### there appeared

Cidron 2013 Limited, a private company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, registered with the Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission under number 112683 (hereafter the "Sole Shareholder")

hereby represented by Laura Comino, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 December 2014.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Cidron 1748 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary of 4 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2736 of 4 October 2014, having its registered office at L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 189.128. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 3 rd October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3562 of 26 November 2014.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

#### Agenda

- 1. The Sole Shareholder decides to amend and fully restate the articles of incorporation of the company;
- 2. Miscellaneous.

The appearing party represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

## First resolution:

The Sole Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Cidron 1748 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

## 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg
  - 2.2 The Registered Office may be transferred:
  - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
  - (a) the Sole Manager if the Company has at the time a Sole Manager; or
  - (b) the Board of Managers if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 12.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
  - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.
  - 3. Object. The objects of the Company are:
- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender,



purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## 5. Share capital.

- 5.1 The issued share capital of the Company is set at seven million four hundred sixteen thousand seven hundred and thirty-seven Norwegian Krona (NOK 7,416,737)represented by:
  - 5.1.1 one hundred five thousand six hundred five (105,605) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- 5.1.2 eight hundred twelve thousand three hundred forty-eight (812,348) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares");
- 5.1.3 eight hundred twelve thousand three hundred forty-eight (812,348) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares");
- 5.1.4 eight hundred twelve thousand three hundred forty-eight (812,348) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares");
- 5.1.5 eight hundred twelve thousand three hundred forty-eight (812,348) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares");
- 5.1.6 eight hundred twelve thousand three hundred forty-eight (812,348) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares");



- 5.1.7 eight hundred twelve thousand three hundred forty-eight (812,348) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares");
- 5.1.8 eight hundred twelve thousand three hundred forty-eight (812,348) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares");
- 5.1.9 eight hundred twelve thousand three hundred forty-eight (812,348) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"); and
- 5.1.10 eight hundred twelve thousand three hundred forty-eight (812,348) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"),
- each a "Share" and together referred to as the "Shares", having a nominal value of one Norwegian Krona (NOK 1) each and the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".
  - 5.2 The shares are in registered form only.
- 5.3 The Company may establish share premium accounts (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on any Class of Shares is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.4 The Company may without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
  - 5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.
- 5.6 The Company may increase the share capital, repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.
- 5.7 Subject to Article 5.8, the share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more Classes (a "Share Redemption") in respect of the following periods, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preferred Shares may only be made within the respective Class Periods:
- 5.7.1 The period for the Class I Preferred Shares is the period starting on the date of incorporation of the Company and ending on no later than on 31 December 2014 (the "Class I Period").
- 5.7.2 The period for the Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class H Period").
- 5.7.3 The period for the Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class G Period").
- 5.7.4 The period for the Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on no later than on 31 December 2017 (the "Class F Period").
- 5.7.5 The period for the Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than on 31 December 2018 (the "Class E Period").
- 5.7.6 The period for the Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than on 31 December 2019 (the "Class D Period").
- 5.7.7 The period for the Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class C Period").
- 5.7.8 The period for the Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class B Period").
- 5.7.9 The period for the Class A Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class A Period").
- 5.8 Where a Class has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of that Class may be made within a new period (the "New Period"). A New Period shall, in respect of the New Period for the relevant Class, commence on the day after the expiry of the Class A Period and, in respect of all other Classes, commence on the day after the expiry of the immediately preceding New Period. Each New Period shall be for a period of one calendar year (subject as provided in Article 5.9). By way of example, if the Class I Preferred Shares are not repurchased in their Class I Period, the Class H Preferred Shares are repurchased in their Class I Period and the Class G Preferred Shares are not repurchased in their Class G Period, then the New Period for the Class I Preferred Shares will commence on 1 January 2023 and the New Period for the Class G Preferred Shares will commence on 1 January 2024.
- 5.9 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class and shall continue to end



on the day initially defined in the articles above. By way of example, if the Class I Preferred Shares are repurchased on 15 August 2014, the Class H Period will commence on 16 August 2014 and terminate not later than 31 December 2015.

5.10 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Total Redemption Amount allocated among the holders of each Redeemed Share in line with the principles set out in Article 14.1.

## 6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### 7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
  - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### 8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
  - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:
  - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- 10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;

#### 11. Board meetings.

- 11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5.
- 11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favorable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.
- 11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject



to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting.

- 11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

#### 12. Shareholders' resolutions.

- 12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 12.2 Subject as provided in Articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 12.4 Subject as provided in Article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8

- 12.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.
- 12.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 12.8.1 and the above provisions of Article 12.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

## 13. Business year.

13.1 The Company's financial year starts on 1 st January of each year and ends on the 31 st December of the same year.

#### 14. Distribution rights of shares.

- 14.1 All distributions paid by the Company in respect of Shares, shall be paid pro rata and at the same time to all the Shareholders unless, in each case, any such Shareholder waives by written notice to the Company its right to receive such distribution or the proceeds of such repurchase. For the avoidance of doubt, nothing shall prohibit the redemption or repayment of any shareholder debt prior to any distribution or dividend being paid to Shareholders. For further avoidance of doubt, the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind, or by way of set-off.
  - 14.2 Any distributions will be made subject to any applicable law.
- 14.3 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.
- 14.4 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 14.5 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).



- 14.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following sequential order:
- 14.6.1 first to the holder(s) of the Ordinary Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Ordinary Share held by them;
- 14.6.2 then to the holder(s) of the Class I Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class I Preferred Shares held by them;
- 14.6.3 then to the holder(s) of the Class H Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them;
- 14.6.4 then to the holder(s) of the Class G Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them;
- 14.6.5 then to the holder(s) of the Class F Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them;
- 14.6.6 then to the holder(s) of the Class E Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them;
- 14.6.7 then to the holder(s) of the Class D Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them;
- 14.6.8 then to the holder(s) of the Class C Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them;
- 14.6.9 then to the holder(s) of the Class B Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them; and
- 14.6.10 then to the holder(s) of the Class A Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them.
- 14.7 The remainder of any dividend distribution not allocated according to article 14.6 shall be allocated to the holder (s) of the Preferred Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

#### 15. Dissolution and liquidation.

- 15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- 15.4 On a return of capital on liquidation or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority, to the extent that such Shares are still outstanding:
  - 15.4.1 first, with respect to the Preferred Shares pari passu to their holder(s);
  - 15.4.2 second, to the holder(s) of the Ordinary Shares with respect to their Ordinary Shares.

## 16. Interpretation and Luxembourg law.

- 16.1 In these Articles:
- 16.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 16.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
  - 16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
  - 16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

## 17. Definitions.

- "1915 Law" has the meaning given to such term in Article 1
- "Articles" has the meaning given to such term in Article 1.
- "Available Amount" means for each Class Period the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by



(i) any freely distributable reserves and share premium attributable to the Preferred Shares (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, and double counting), (iii) any dividend to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves and share premium attributable to the Preferred Shares

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

OD = any dividend to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

"Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds, and notes and any receivable which in the opinion of the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

"Board Meetings" has the meaning given to such term in Article 11.1.

"Board of Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class" refers to a particular class or classes of Preferred Shares.

"Class A Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class B Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class A Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.9

"Class B Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.8

"Class C Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.7

"Class D Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.6

"Class E Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.5

"Class F Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.4

"Class G Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.3

"Class H Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.2

"Class I Period" has the meaning given to such term in Article 5.7.1

"Class A Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.2.

"Class B Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.3.

"Class C Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.4.

"Class D Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.5.

"Class E Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.6.

"Class F Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.7.

"Class G Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.8.

"Class H Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.9.

"Class I Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.10.

"Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, and the Class I Period.

"Company" has the meaning given to such term in Article 1.

"Holding Entity" has the meaning given to such term in Article 3.6.

"Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares.



- "Luxembourg Law" has the meaning given to such term in Article 2.2.2.
- "Managers" has the meaning given to such term in Article 8.1.
- "Manager's Representative" has the meaning given to such term in Article 11.3.
- "New Period" has the meaning given to such term in Article 5.8.
- "Ordinary Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.1.
- "Preferred Shares" means the Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares and Class I Preferred Shares.
  - "Profit Entitlement" shall mean the dividends allocated to the Preferred Shares in accordance with article 14.6.
  - "Redeemed Shares" has the meaning given to such term in Article 5.10.
  - "Redemption Price" equals if the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares.
  - "Registered Office" has the meaning given to such term in Article 2.1.
  - "Shareholder(s)" has the meaning given to such term in Article 5.1.
  - "Shareholders' Meeting" has the meaning given to such term in Article 12.6.
  - "Shareholders' Resolutions" has the meaning given to such term in Article 2.2.2.
  - "Share(s)" has the meaning given to such term in Article 5.1.
  - "Share Premium Account" has the meaning given to such term in Article 5.3.
  - "Share Redemption" has the meaning given to such term in Article 5.7.
  - "Sole Manager" has the meaning given to such term in Article 8.2.

"Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Managers an approved by the general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New period, as the case may be) provided that such Total Redemption Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period). The Board of Managers may choose to include or exclude the amount of share premium in the determination of the Total Redemption Amount.

#### Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-)

#### Declaration

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg-Findel, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

#### a comparu:

Cidron 2013 Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 112683 (ci-après «l'Associée Unique»),

ici représentée par Laura Comino, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 décembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Cidron 1748 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné en date du 4 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2736 du 4 octobre 2014, ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 189.128. Les statuts (les «Statuts») de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 3 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associates sous le numéro 3562 du 26 novembre 2014.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:



## Ordre du jour

- 1. Décision de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société;
- 2 Divers

L'Associée Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'Associé unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société, comme suite:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Cidron 1748 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps (ci-après la "Loi de 1915").

## 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social (le "Siège Social") de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.
  - 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
  - 2.2.1 en tout autre endroit dans la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:
  - (a) le Gérant Unique si, à ce moment-là, la Société a un Gérant Unique; ou
  - (b) le Conseil de Gérance si, à ce moment-là, la Société a un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même commune ou non) par une délibération des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément aux présents Statuts y inclus l'article 12.4 et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou de nature sociale à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance selon le cas.
  - 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
  - 3. Objet. Les objets de la Société sont:
- 3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments:
- 3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale:
- 3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;
- 3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner avec, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;
- 3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute entité dans laquelle l'Entité Holding a une participation directe ou indirecte et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés ou actifs (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus



toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

- 3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;
- 3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;
- 3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;
- 3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

À CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### 5. Capital social.

5.1

Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions quatre cent seize mille sept cent trente-sept couronnes norvégiennes (NOK 7,416,737) représenté par:

- 5.1.1 cent cinq mille six cent cinq (105,605) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- 5.1.2 huit cent douze mille trois cent quarante-huit (812,348) parts sociales préférentielles de catégorie A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A");
- 5.1.3 huit cent douze mille trois cent quarante-huit (812,348) parts sociales préférentielles de catégorie B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B");
- 5.1.4 huit cent douze mille trois cent quarante-huit (812,348) parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C");
- 5.1.5 huit cent douze mille trois cent quarante-huit (812,348) parts sociales préférentielles de catégorie D (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D");
- 5.1.6 huit cent douze mille trois cent quarante-huit (812,348) parts sociales préférentielles de catégorie E (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E");
- 5.1.7 huit cent douze mille trois cent quarante-huit (812,348) parts sociales préférentielles de catégorie F (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F");
- 5.1.8 huit cent douze mille trois cent quarante-huit (812,348) parts sociales préférentielles de catégorie G (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G");
- 5.1.9 huit cent douze mille trois cent quarante-huit (812,348) parts sociales préférentielles de catégorie H (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H");
- 5.1.10 huit cent douze mille trois cent quarante-huit (812,348) parts sociales préférentielles de catégorie I (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I"),

chaque "Part Sociale" et ensemble ci-après désignées comme les "Parts Sociales", ayant une valeur nominale d'un couronnes norvégiennes (NOK 1) chacune, et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts. Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés tous ensemble comme les "Associés", et individuellement comme "Associé".

- 5.2 La Société ne peut émettre des parts sociales que sous forme nominative.
- 5.3 La Société peut créer des comptes de prime sur lequel payée pour toute Catégorie de Parts Sociales concernées sera versée. Les décisions quant à l'utilisation des Comptes de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 5.4 La Société peut sans limitation, accepter des fonds ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à l'apporteur.



- 5.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.
- 5.6 La Société peut augmenter le capital social, racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.
- 5.7 Sous réserve de l'article 5.8, le capital social de la Société peut être réduit exclusivement par le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales émises d'une ou plusieurs Catégorie(s) (un "Remboursement de Part Sociale") à l'égard des périodes suivantes, sous réserve cependant, que la Société ne rachète et n'annule à tout moment les Parts Sociales Ordinaires:
- 5.7.1 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I est la période qui commence à la date de constitution de la Société et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2014 (la "Période de Catégorie I").
- 5.7.2 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie I et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie H").
- 5.7.3 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie H et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie G").
- 5.7.4 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie G et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie F").
- 5.7.5 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie F et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie E").
- 5.7.6 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie E et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie D").
- 5.7.7 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie D et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie C").
- 5.7.8 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie C et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie B").
- 5.7.9 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie B et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie A").
- 5.8 Lorsqu'une Catégorie n'aura pas été rachetée et annulée endéans la Période de Catégorie concernée, le remboursement et l'annulation de cette Catégorie peut se faire endéans une période nouvelle (la "Période Nouvelle"). Une Période nouvelle commencera, à l'égard de la Période Nouvelle pour la Catégorie de Parts Sociales concernée avec le numéro le plus bas, le jour après l'expiration de la Période de Catégorie A et, à l'égard de toutes les autres Catégories de Parts Sociales, le jour après l'expiration de la Nouvelle Période immédiatement précédente. Chaque Nouvelle Période sera pour la période d'une année civile (sous réserve des dispositions de l'article 5.9). A titre d'exemple, si les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I ne sont pas rachetées dans leur Période de Catégorie I, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H sont rachetées dans leur Période de Catégorie H et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G ne sont pas rachetées dans leur Période de Catégorie Nouvelle pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I débutera au 1 er janvier 2023 et la Période Nouvelle pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G débutera au 1 er janvier 2024.
- 5.9 Pour écarter tout doute, pour le cas où le rachat et l'annulation d'une Catégorie se réalisera avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou, selon le cas, de sa Période Nouvelle), la Période de Catégorie suivante (ou, selon le cas, la Période Nouvelle) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Catégorie et continuera pour se terminer au jour défini à l'origine par les articles ci-dessus. A titre d'exemple, si les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I sont rachetées au 15 août 2014, la Période de Catégorie H commencera au 16 août 2014 et se terminera au plus tard le 31 décembre 2015.
- 5.10 Lorsqu'un Remboursement de Part Sociale devient effectif, aux détenteurs des Parts Sociales faisant l'objet du remboursement par la Société en tant que partie du Remboursement de Part Sociale (les "Parts Sociales Rachetées") sera payé le Montant Total de Rachat alloué entre les détenteurs de chaque Part Sociale Rachetée selon les principes de l'article

## 6. Indivisibilité des parts.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

## 7. Cession de parts sociales.

- 7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:



- 7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent qu'être transférées pour raison de décès à des personnes autres que des Associés, à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à des personnes autres que les Associés, sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent.
  - 7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### 8. Conseil de gérance.

- 8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- 8.2 Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".
- 8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

#### 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 9.1 Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par les Associés.
- **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:
  - 10.1.1 si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- 10.1.2 si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;

#### 11. Réunions du conseil de gérance.

- 11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.
- 11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.
- 11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.
- 11.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil.
- 11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.
- 11.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.

# 12. Résolutions des associés.

12.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.



- 12.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.
- 12.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.
- 12.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 12.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 12.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.
- 12.6 Une réunion des Associés (l'"Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

12.8

- 12.8.1 Si à un moment, il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.
- 12.8.2 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par fax ou attachées à l'e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions à l'article 12.8.2, que tous les Associés aient voté ou non.

#### 13. Exercice social.

13.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

### 14. Droit de distribution des parts.

- 14.1 Toutes distributions payées par la Société à l'égard de Parts Sociales, seront payées pro rata et en même temps à tous les Associés sauf si, dans chaque cas, ledit Associé renonce par notification écrite à la Société à son droit de recevoir une telle distribution ou les produits d'un tel rachat. Pour écarter tout doute, rien ne s'oppose au remboursement ou paiement de toute dette d'associé préalablement à toute distribution ou dividende étant payé aux Associés. Pour la suite de l'évasion de doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en espèces, en nature ou par voie de compensation.
  - 14.2 Toutes les distributions se feront sous réserve de toute loi applicable.
- 14.3 Des bénéfices nets de la Société déterminés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fonds de réserve légal aura atteint un dixième (1/10) du capital nominal de la Société.
- 14.4 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolution des Associés déclarer des dividendes en accord avec les droits respectifs des Associés.
- 14.5 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve à établir conformément à la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés pourront devoir être remboursées par l'Associé (s).
  - 14.6 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ledit dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:
- 14.6.1 Le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires, détenues par lui/eux;
- 14.6.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, détenues par lui/eux;
- 14.6.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, détenues par lui/eux;



- 14.6.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, détenues par lui/eux;
- 14.6.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, détenues par lui/eux;
- 14.6.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, détenues par lui/eux;
- 14.6.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, détenues par lui/eux;
- 14.6.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, détenues par lui/eux;
- 14.6.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, détenues par lui/eux;
- 14.6.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, détenues par lui/eux; et
- 14.7 Le reste de toute distribution de dividendes non attribué conformément à l'article 14.6 sont attribués au titulaire (s) des actions privilégiées en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires.

#### 15. Dissolution et liquidation.

- 15.1 La Société ne sera pas dissoute pour raison de décès, suspension de droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.
- 15.2 La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale et en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 15.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- 15.4 Sur un remboursement de capital lors de la liquidation ou autrement, le surplus des actifs de la Société restants après le paiement de ses dettes, sera appliqué dans l'ordre suivant de priorité, dans la mesure où de telles Parts Sociales sont encore restantes:
  - 15.4.1 premièrement, relativement aux Parts Sociales Préférentielles pari passu à leur(s) détenteur(s);
  - 15.4.2 deuxièmement, aux détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires relativement à leurs Parts Sociales Ordinaires.

#### 16. Interprétation et loi luxembourgeoise.

- 16.1 Dans les présents statuts:
- 16.1.1 une référence à:
- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) à moins que le contexte ne le requiert autrement) le singulier inclut le pluriel et vice-versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises à jour (avec ou sans modifications).
- 16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
  - 16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation ou lecture.
- 16.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

#### 17. Définitions.

- "Associé(s)" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.
- "Catégorie" désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de Parts Sociales.
- "Catégories de Périodes" signifie la Période de Catégorie A, la Période de Catégorie B, la Période de Catégorie C, la Période de Catégorie D, la Période de Catégorie E, la Période de Catégorie F, la Période de Catégorie G, la Période de Catégorie H et la Période de Catégorie I.
  - "Compte de Prime d'Emission" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.3.
- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes de gestion de la Société à la Date des Comptes Intérimaires correspondante.
  - "Conseil de Gérance" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.



"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date située dans la période entre le 30 ème et le 10 ème jour précédant la date de rachat et d'annulation des Parts Sociales Préférentielles de la catégorie correspondante.

"Droit au Profit" signifie le dividende fixe attribué aux Parts Sociales Préférentielles décrit à l'article 14.6.

"Entité Holding" a le sens qui lui est donné à l'Article 3.6.

"Gérants" le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.

"Gérant de Catégorie A" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.

"Gérant de Catégorie B" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.

"Gérant Unique" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.

"Liquidités Disponibles" signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf pour les espèces sur un dépôt à terme ayant une maturité de plus de six (6) mois, (ii) tout instrument du marché monétaire facilement négociable, obligations, notes et toute créance qui, selon le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance, sera versée à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la Société payable en moins de six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Catégorie correspondante (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif tel que les parts sociales, le stock ou toute autre sorte de valeur détenue par la Société.

"Loi de 1915" a le sens que lui est donné à l'article 1.

"Loi Luxembourgeoise" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.2.2.

"Montant Disponible" signifie pour chaque Période de la Classe le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), a augmenté de (i) des réserves librement distribuables et prime d'émission pour les Parts Sociales Préférentielles (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie d'actions à annuler, mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) exprimé comme une valeur positive, (ii) les sommes à être placées en réserve (s) en vertu aux exigences de la loi ou des statuts, chaque fois que définie dans les comptes intermédiaires pertinents (sans pour éviter tout doute, et le double comptage), (iii) des dividendes dont le titulaire (s) des Actions Ordinaires sont admis conformément aux articles et (iv) de tout droit lucratif de sorte que:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)

aux termes duquel:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) attribuables à la Catégorie d'actions en conformité avec l'art. 15,6

P = des réserves librement distribuables et prime d'émission librement distribuable pour les Parts Sociales Préférentielles

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie d'actions à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées) exprimé en positive

LR = toutes les sommes à être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des statuts

OD = un dividende dont le titulaire (s) des Actions Ordinaires ont droit en vertu des articles.

PE = Bénéfice droit.

Le montant disponible doit être réglé dans les comptes provisoires de la Période de la Classe concernée et doit être évaluée par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société de bonne foi en vue de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

"Montant Total de Rachat" est le montant déterminé par résolution du Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, mais ne dépassant pas le Montant Disponible lié à la Période de Catégorie correspondante (ou Nouvelle période, le cas échéant) à condition que ce Montant Total de Rachat ne peut être supérieur aux Liquidités Disponibles liées à la Période de Catégorie correspondant (ou Nouvelle Période) Le Conseil de Gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure le montant de la prime d'émission dans la détermination du Montant Total de Rachat.

"Part(s) Sociale(s)" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.2.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.3.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.4.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.5.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.6.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.7.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.8.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.9.

"Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.10.

"Parts Sociales Ordinaires" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.1.



"Parts Sociales Préférentielles" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I.

"Parts Sociales Rachetées" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.10.

"Plan d'Activités" a la signification attribuée à ces termes dans tout Pacte d'Associés.

"Prix de Rachat" équivaut au Montant Total de Rachat divisé par le nombre total de Parts Sociales Rachetées.

"Période de Catégorie" signifie chaque Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, et Période de Catégorie I.

"Période de Catégorie A" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.9

"Période de Catégorie B" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.8

"Période de Catégorie C" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.7

"Période de Catégorie D" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.6

"Période de Catégorie E" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.5

"Période de Catégorie F" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.4

"Période de Catégorie G" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.3

"Période de Catégorie H" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.2

"Période de Catégorie I" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.1

"Période Nouvelle" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.8

"Remboursement de Part Sociale" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.

"Représentant du Gérant" a le sens qui lui est donné à l'Article 11.3.

"Réunions du Conseil" a le sens qui li donné l'Article 11.1.

"Résolutions des Associés" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.2.2.

"Série Alphabétique" désigne les Parts Sociales de Catégorie A ou les Parts Sociales de Catégorie B selon le cas.

"Siège Social" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.1.

"Société" a le sens qui lui est donné à l'Article 1.

"Statuts" a le sens qu'on lui donne à l'Article 1.

#### Evalutaiton des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Comino, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 décembre 2014. REM/2014/2821. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009561/878.

(150011071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

#### Polybotes Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.651.

# DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;



#### A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois de la Suisse "PAMAFIN SA", établie et ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Corso Pestalozzi 3, inscrite au Registre du Commerce du Canton de Tessin sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-514.3.026.299-6,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Lu-xembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "POLYBOTES INVESTMENTS SA", établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84651, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 du 20 mars 2002,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- 2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");
  - 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
  - 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010108/61.

(150010735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.



### Neam, «Nord Est Asset Management», Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.705.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Nord Est Asset Management en abrégé NEAM, a société anonyme having its registered office in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 19 May 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 477 of 22 June 1999. The Articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 June 2014, published in the Mémorial number 1587 of 4 August 2010.

The meeting was presided by Matthieu BARO, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairperson appointed as secretary Anca BELTECHI, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Marie BERNOT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

- I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- II.- As it appears from the attendance list, all the thirty-eight thousand (38,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.
  - III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:
- 1. Increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000) in order to raise it from its present amount of four hundred and seventy-five thousand euro (EUR 475,000) up to six hundred an seventy-five thousand euro (EUR 675,000).

The increase of the corporate capital takes place by the incorporation of a part of the "Profit brought forward". Sixteen thousand (16,000) new shares with a par value of twelve and a half euro (EUR 12.5) per share, vested with the same rights and obligations as the existing shares will be issued. The new shares are allocated to the existing shareholders in proportion to their respective holding in the corporate capital.

2. Modification of article five, 1 st sentence of the Articles as follows:

"The corporate capital is set at SIX HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND EURO (EUR 675,000) consisting of FIFTY-FOUR THOUSAND (54,000) shares in registered form with a par value of TWELVE AND A HALF EURO (EUR 12,5) per share":

3. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

#### First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) in order to raise it from its present amount of four hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 475,000.-) up to six hundred and seventy-five thousand euro (EUR 675,000.-) by the issue of sixteen thousand (16,000) new shares with a par value of twelve and a half euro (EUR 12.5) per share, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be paid up by the allocation of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) out of the profit brought forward into the share capital

The sixteen thousand (16,000) new shares are allocated to the existing shareholders in proportion to their respective holding in the corporate capital.

Evidence of the profit brought forward has been given to the undersigned notary by a balance sheet on 30 September 2014.

This balance sheet after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to this deed.

#### Second resolution

The meeting resolves to amend the first sentence of Article 5 of the articles of incorporation to be read as follows:



" Art. 5. first sentence. "The corporate capital is set at SIX HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND EURO (EUR 675,000.-) consisting of FIFTY-FOUR THOUSAND (54,000) shares in registered form with a par value of TWELVE EURO AND FIFTY CENT (EUR 12.5) per share":

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Nord Est Asset Management en abrégé NEAM", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 19 mai 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 477 du 22 juin 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2014, publié au Mémorial numéro

L'assemblée est présidée par Matthieu BARO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Anca BELTECHI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marie BERNOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les trente-huit mille (38.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.
  - III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-quinze mille Euros (EUR 475.000,-) à six cent soixante-quinze mille Euros (EUR 675.000,-).

Seize mille (16.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes seront émises et libérées par incorporation au capital social d'une partie des bénéfices reportés. Les nouvelles actions seront allouées aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

2. Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

Le capital social est fixé à SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EURO (675.000,- EUR), représenté par CIN-QUANTE-QUATRE MILLE (54.000) actions nominatives d'une valeur nominale de DOUZE EUROS et CINQUANTE CENTS (12,50 EUR) par action.»

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-quinze mille Euros (EUR 475.000,-) à six cent soixante-quinze mille Euros (EUR 675.000,-) par l'émission de seize mille (16.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de



douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées par incorporation d'un montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) prélevé sur les bénéfices reportés.

Les seize mille (16.000) actions nouvelles sont allouées aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

La preuve de l'existence des bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 30 septembre 2014.

Ce bilan, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (675.000,- EUR), représenté par CIN-QUANTE-QUATRE MILLE (54.000) actions nominatives d'une valeur nominale de DOUZE EUROS et CINQUANTE CENTS (12,50 EUR) par action.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. BARO, A. BELTECHI, M. BERNOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61560. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010016/138.

(150011665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

## Parsnip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.782.

# DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

# A COMPARU:

Edoine Holding Sprl, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 209A, avenue Louise à B-1050 Ixelles (Belgique), et enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Bruxelles, sous le numéro 0893 692 276.

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "PARSNIP S.àr.I.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172782, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2998 du 11 décembre 2012;



- 2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune;
  - 3) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");
  - 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
  - 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;
  - 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins dans les locaux de la société "SGG S.A.", (inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65906), à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010094/57.

(150010742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

# EBRC, Société Anonyme, (anc. e-Business & Resilience Centre).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.585.

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE, en abrégé eBRC, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 40 du 13 janvier 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 738 du 25 juillet 2005.

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg, sous le numéro B 72.585.

L'assemblée est ouverte à 18 heures et elle désigne comme président Madame Sandrine BOUCQUEY, Head of Legal and HR d'EBRC, qui fait aussi office de scrutateur.

Elle désigne comme secrétaire Madame Nathalie SIMON, Legal Officer.



Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour

- 1.- Changement de la dénomination de la société en «EBRC» et modification de l'article 1 er des statuts
- 2.- Divers.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signées «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE, en abrégé eBRC, en EBRC.

En conséquence l'article 1 er des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 1 er . Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "EBRC".»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 18 heures trente.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à huit cents (EUR 800,-) euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: BOUCQUEY S., SIMON N., GLOD J., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 29 décembre 2014. Relation: WIL/2014/1031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010360/58.

(150012356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

#### I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 5.620.375,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 90.394.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

Il résulte d'une décision du conseil de gérance que le siège social de la Société est transféré au 39, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1 er janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009837/13.

(150010716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.



## Dutch Debt Recoveries S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 138.187.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Cannock Chase Purchase B.V., société anonyme existant et gouvernée par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à au Loire 170, 2491 AL, La Haye (Pays-Bas), (ci-après «le comparant»)

ici représentée par M. Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "Dutch Debt Recoveries S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 138187, a été constituée par-devant Maître Martine SCHAEF-FER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 avril 2008, acte publié au Mémorial C numéro 1259 du 23 mai 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Martine SCHAEFFER en date du 17 août 2009, acte publié au Mémorial C numéro 1866 du 25 septembre 2009 (la "Société").
- 2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) de parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.
  - 3) Que le comparant est l'associé unique de la Société.
  - 4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
  - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
  - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.
  - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2015. Relation GAC/2015/119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015009643/52.

(150011722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck